



*Monsieur Gérard Volpatti
Président de la Communauté
d'Agglomération des Portes de l'Eure*

Vernon, le 24 juin 2015

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Hervé HERRY
Président du Conseil Économique Social et Environnemental des Portes de l'Eure

Objet : Contrat d'Agglomération 2014/2020 de la Communauté de Communes des Portes de l'Eure

Pièces Jointes :

- (a) Tableau des fiches actions du Contrat d'Agglomération 2014-2020 de la CAPE
- (b) Tableau de couverture des objectifs du Projet de Territoire par les fiches actions du Contrat d'Agglomération
- (c) Tableau d'émargement des présents à la réunion plénière du CESE du 24 juin 2015

Références :

- (1) Votre lettre de référence EP/mm.2015.6.01 du 2 juin 2015
- (2) Réunion du CESE du mercredi 24 juin 2015 – Campus de l'Espace

herve.herry@cape27.fr

Tél. 02 32 53 50 03

Por. 06 13 42 94 21

N/Réf : CESE/CAPE/15_0003

Monsieur le Président,

Suite au Comité de Pilotage, pour l'élaboration du Contrat d'Agglomération pour la période 2015/2020, du 2 juin 2015, vous avez transmis au CESE les documents constitutifs du Contrat qui traduit les engagements respectifs de la Région Haute Normandie, du Département de l'Eure et de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure pour la réalisation d'un programme d'actions décliné en 31 fiches caractéristiques objets de l'annexe (a). Par votre courrier de référence (1), vous sollicitez l'avis, sur ce dossier, du Conseil Économique Social et Environnemental des Portes de l'Eure qui regroupe sur la base du volontariat les « forces vives de la société civile » du territoire.

Ces dernières ce sont largement impliquées dans l'élaboration du « Projet de Territoire 2014/2025 » qui porte la vision stratégique de la CAPE, fixe les priorités politiques du territoire et de ses habitants pour les 10 prochaines années et est de fait l'outil de pilotage des politiques et des projets à mettre en œuvre, avec une ambition :

« Affirmer Les Portes de l'Eure comme un territoire stratégique, trait d'union entre Normandie et Ile de France »

Le CESE a examiné les 31 fiches actions du « contrat d'agglomération 2014/2020 » et les a rapprochées des axes et objectifs de la stratégie définie dans le document « Projet de Territoire 2014/2025 ».

L'analyse objet du tableau de l'annexe (b) en pièce jointe permet de constater que plusieurs fiches actions contribueront à atteindre chacun des objectifs définis dans le projet de territoire 2014-2025.

Le CESE acte que les priorités politiques du territoire et de ses habitants sont bien prises en compte dans le contrat d'agglomération 2015-2020. Il espère qu'un fort taux de réalisation des actions prévues, à échéance du contrat, permettra de démontrer la collaboration efficace, sur la période, des différents acteurs.

Le CESE fait remarquer que le canevas des fiches actions demande de préciser la nature des documents stratégiques de référence. Il lui semblerait utile que la fiche fasse référence aux axes et objectifs stratégiques du « Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure » qui porte la vision stratégique des élus pour les 10 prochaines années.

Considérant les éléments supra, le CESE, lors de son assemblée plénière du 24 juin 2015 a formulé à l'unanimité des présents, annexe (c), un avis favorable au « contrat d'agglomération de la CAPE pour la période 2014 – 2020 »

Recevez Monsieur le Président les sentiments de cordiale collaboration du CESE des Portes de l'Eure.

Hervé HERRY

Président du CESE des Portes de l'Eure

